

**PROCES-VERBAL RELATANT L'ETAT DES DISCUSSIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022 - DE 20H00 A 22H00**

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, MICHEL Hervé, CHARBONNIER Hélène, CHARRETIER Amélie, COQUILLART Odile, DUBOEUF Suzanne, GIBERT Yves, LAVAL David, NALIN Huguette, RAMBOUR Frédéric, ROCHAND Corinne.

Pouvoir : ROMAGNY Murielle a donné procuration à CHARRETIER Amélie.

Absent : VALLET Jean-Claude.

Le quorum est atteint

Président de séance : Jean-Christophe FARJON, Maire

Secrétaire de séance : Ghislaine DUVIGNAU

1 spectatrice

Ordre du jour :

- *Validation du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022*
- *Informatique : évolution de l'informatique (école et mairie)*
- *Assainissement : validation du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service public)*
- *Cimetière : création d'un espace cinéraire (jardin du souvenir et columbarium)*
- *Auberge : avancement du projet*
- *Questions diverses.*

Validation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2022

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 21 septembre 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Informatique : évolution de l'informatique à l'école et en mairie

Monsieur le Maire informe que l'ordinateur portable de la mairie sera mis à disposition de l'école, pour la gestion du suivi des inscriptions de cantine. Par ailleurs, le poste informatique actuel de la mairie, âgé de 8 ans, devient obsolète.

Monsieur le Maire propose de le remplacer. Il fait part du devis de remplacement, établi par l'entreprise SB2I, d'un montant de 1504,00 € HT soit 1804,80 € TTC, comprenant l'installation du matériel.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie,

APPROUVE le devis de SB2I pour un montant de 1504,00 € HT soit 1804,80 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Assainissement collectif : validation du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service public) de la CCMDL

Monsieur le Maire fait part du rapport annuel sur le prix et la qualité du service intercommunal de l'assainissement collectif 2021, établi par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOPTE, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service intercommunal de l'assainissement collectif 2021.

Cimetière : création d'un espace cinéraire avec jardin du souvenir et columbarium

Monsieur le Maire rappelle que le cimetière est actuellement dépourvu de columbarium et jardin du souvenir.

Afin de répondre aux demandes des familles, il propose de créer un espace cinéraire.

Monsieur le Maire fait part de deux devis, établis par les entreprises ARTCASE de St Romain de Surieu (Isère) et de la GRANITERIE DU FOREZ à Civens.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à la majorité par 7 Voix POUR, 3 Voix CONTRE et 4 abstentions :

ACCEPTE la création d'un espace cinéraire au cimetière, composé d'un jardin du souvenir et d'un columbarium,

APPROUVE le devis de la GRANITERIE DU FOREZ en granit gris du Tarn, d'un montant de 6850,00€ HT, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Auberge : avancement du projet

Un point est fait sur les demandes de subventions déposées pour ce projet, elles n'ont pas été retenues pour cette année, en raison de la date de chantier trop lointaine et d'un trop grand nombre de demandes de la part des communes du département. Afin de pouvoir reformuler nos différentes demandes d'aides auprès de l'État, la Région et le Département, notre projet doit être plus abouti. Il faudra donc choisir, lors d'un prochain conseil municipal, un architecte afin d'affiner les coûts prévisionnels des travaux.

Suite à l'acquisition de la maison GAREL, le déplacement du projet de l'auberge a été évoqué sur ce terrain. Cette éventualité n'est pas envisageable étant donné que l'achat de l'auberge a déjà été subventionné par des aides régionales (environ 42 000€), avec une condition de maintien du dernier commerce dans ce lieu.

Questions diverses

La séance est levée à 22h00.

PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal. le mercredi 16 novembre 2022 à 20H00

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON



Secrétaire de séance,
Ghislaine DUVIGNAU

